

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2519

10 octobre 2012

### SOMMAIRE

Arc-En-Ciel Participations .....	120883	Ivaldi European Mutli-Strategy Fund SCA .....	120901
Central Investments S.à r.l. ....	120881	Konfetti S.C.l. ....	120901
CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl .....	120873	Lane & Space S.A. ....	120904
CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg Sàrl ..	120866	Lark Corporation S.A. ....	120904
CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l. ....	120888	London Acquisition Luxco S.à r.l. ....	120903
China Investments Luxembourg S.A. ...	120896	MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l. ....	120905
Conforama Luxembourg .....	120896	MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l. ....	120905
Cyclope Investissements .....	120872	NASUCO S.à r.l., Naval Suppliers and Contractors .....	120906
Datacenter Development .....	120897	Natural Resources Development Corp S.A. ....	120906
Double Green S.A. ....	120898	Palmatrans S.A. ....	120907
Eurocom Real Estate .....	120898	Pole Concept .....	120907
Euromel Investments S.A. ....	120883	Private Equity International S.A. ....	120906
ExxonMobil International Services .....	120897	PROBTP Luxembourg S.à r.l. ....	120907
Fifty Nine S.A. ....	120899	Revco s.à r.l. ....	120905
Finance, Gestion Consultant Luxembourg S.A. ....	120899	R.L.L. Sàrl .....	120910
Finpiave International S.A. ....	120898	Salimra S.C. ....	120910
F & M Import Export Société Anonyme .....	120898	Schwedler Carre 1 S.à r.l. ....	120910
GADD & Cie Luxembourg SA .....	120900	Schwedler Carre 3 S.à r.l. ....	120910
Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l. ....	120900	Schwedler Carre 3 S.à r.l. ....	120911
Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l. ....	120900	SD Compta S.à r.l. ....	120911
Guardian Project Finance S.à r.l. ....	120900	Servicium Participations S.à r.l. ....	120911
H Park Holdings S.A. ....	120900	Shark S.A. ....	120911
Immo & Business Consult S.à r.l., en abrégé I.B.C. S.à r.l. ....	120897	SHS S.A. ....	120912
		SHS S.A. ....	120912
		Sitop S.à r.l. ....	120912
		Skytec Group S.A. ....	120912
		Toost Holding S.A. ....	120899
		Verdoso Management S.à r.l. ....	120911
		Villerton Invest SA .....	120912

**CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 154.815.

In the year two thousand and twelve, on the twenty ninth day of August.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 125, Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, registered with the Corporate register of Canada under number 4354052, (the "Sole Member"),

duly represented by Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Member is the sole member of CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 154.815, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 24, 2010 under number 1997 and whose articles of associations have been amended for the last time by a deed received by Maître Léonie Gretchen in replacement of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on August 10, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Corporation").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Corporation, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Creation of two new classes of mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), the class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") by conversion of the existing MRPS into Class A MRPS and the creation of a new class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS");

2. Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of CAD 15,891,353.- (fifteen million eight hundred ninety one thousand three hundred fifty three Canadian Dollars) by the issue of 15,891,353 (fifteen million eight hundred ninety one thousand three hundred fifty three ) Class B MRPS with a par value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each;

3. Subscription and payment of 15,891,353 (fifteen million eight hundred ninety one thousand three hundred fifty three ) Class B MRPS, with a share premium attached to the Class B MRPS of CAD 1,571,654,834.- (one billion five hundred seventy one million six hundred fifty four thousand eight hundred thirty four Canadian Dollars) and allocation of the amount of CAD 1,589,135.- (one million five hundred eighty nine thousand one hundred thirty five Canadian Dollars) to the Class B MRPS legal reserve of the Corporation, by Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc. ("Conseillers") by the contribution in kind of a claim;

4. Amendment of article 5 and article 18.3 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect the corporate capital increase and the creation of 2 new classes of MRPS;

5. Any other business.

*First resolution*

The Sole Member decided to create two new classes of MRPS, the Class A MRPS by conversion of the existing 4,685,156 (four million six hundred eighty five thousand one hundred fifty six) MRPS into Class A MRPS; and a new Class B MRPS.

*Second resolution*

The Sole Member decided to increase the corporate capital of the Corporation by an amount of CAD 15,891,353.- (fifteen million eight hundred ninety one thousand three hundred fifty three Canadian Dollars) so as to bring it from its present amount of CAD 4,715,156.- (four million seven hundred fifteen thousand one hundred fifty six Canadian Dollars) to the amount of CAD 20,606,509.- (twenty million six hundred six thousand five hundred nine Canadian Dollars) represented by 30,000 (thirty thousand) Ordinary Shares, 4,685,156 (four million six hundred eighty five thousand one hundred fifty six) Class A MRPS and 15,891,353 (fifteen million eight hundred ninety one thousand three hundred fifty three) Class B MRPS with a par value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each.

*Third resolution*

There now appeared Mr. Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of Conseillers by virtue of a proxy given on August 28, 2012 which will remain attached to the present deed declared to:

- subscribe for and fully pay 15,891,353 (fifteen million eight hundred ninety one thousand three hundred fifty three ) newly issued Class B MRPS with a par value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each, for a total amount of CAD 15,891,353.- (fifteen million eight hundred ninety one thousand three hundred fifty three Canadian Dollars);

- pay a share premium attached to the Class B MRPS amounting to CAD 1,571,654,834.- (one billion five hundred seventy one million six hundred fifty four thousand eight hundred thirty four Canadian Dollars);

- allocate to the Class B MRPS legal reserve of the Corporation the amount of CAD 1,589,135.- (one million five hundred eighty nine thousand one hundred thirty five Canadian Dollars)

by the contribution in kind of a claim excluding any real estate asset amounting to CAD 1,589,135,323.- (one billion five hundred eighty nine million one hundred thirty five thousand three hundred twenty three Canadian Dollars) (the "Claim").

*Description of the contribution*

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full ownership of the Claim, for a total amount of CAD 1,589,135,323.- (one billion five hundred eighty nine million one hundred thirty five thousand three hundred twenty three Canadian Dollars), this Claim being valued by the board of managers of the Corporation at the amount of CAD 1,589,135,323.- (one billion five hundred eighty nine million one hundred thirty five thousand three hundred twenty three Canadian Dollars) on the basis of a valuation made by Conseillers, owner of the Claim.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decided to amend article 5 and article 18.3 of the articles of incorporation to be read as follows:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at CAD 20,606,509.- (twenty million six hundred six thousand five hundred nine), represented by three (3) classes of shares as follows: 30,000 (thirty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 4,685,156 (four million six hundred eighty five thousand one hundred fifty six) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") and 15,891,353 (fifteen million eight hundred ninety one thousand three hundred fifty three) class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS"), with a par value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each. The Class A MRPS and the Class B MRPS are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS", while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS, the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

**5.2.** All the Shares are fully paid up.

**5.3.** In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

**5.4.** The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning Class A MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the Class A MRPS. The shareholder owning Class B MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the Class B MRPS.

**5.5.** Share premium paid on Ordinary Shares, Class A MRPS or Class B MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on the Class A MRPS shall be booked in a Class A MRPS' share premium account (the "Class A MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the relevant Class of MRPS upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on the Class B MRPS shall be booked in a Class B MRPS' share premium account (the "Class B MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the relevant Class of MRPS upon which the share premium was paid;

**5.6.** All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose). MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all of the shares of a Class of MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Class of MRPS is issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of a Class of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or part of its shares in this Class of MRPS provided such request is approved by the board of managers;

(iii) the holder of any Class of MRPS that has been redeemed is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed shares of the relevant Class of MRPS (the "Redemption Price") equal to:

- the par value of the redeemed shares; plus
- all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus
- an amount corresponding to a portion of the relevant MRPS' Share Premium Account equal to the balance of the relevant MRPS' Share Premium Account divided by the number of outstanding shares of the relevant Class of MRPS prior to the redemption; plus
- an amount corresponding to the portion of the relevant MRPS' Reserve Account (as such expression is defined in article 5.11 below) divided by the number of outstanding shares of the relevant Class of MRPS prior to the redemption.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

**5.7.** All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, and the Corporation may at any time after the tenth anniversary of the date on which the relevant Class of MRPS is issued, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the shares of a Class of MRPS;

(ii) all or part of a Class of MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective par value of the shares of that particular Class of MRPS, accrued and unpaid dividends, the relevant MRPS' Share Premium Account and the relevant MRPS' Reserve Account if any. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

**5.8.** The holder of Class A MRPS will be entitled to an annual cumulative dividend equal to 6.7145 % of the par value of the Class A MRPS and attached share premium (if any). For the avoidance of doubt the 6,7145 % dividend will not compound.

**5.9.** The holder of Class B MRPS will be entitled to (a) a fixed preferential and annual cumulative dividend entitlement equal to 0.1% of the nominal value of the Class B MRPS and the attached Class B MRPS share premium (if any) (the "Fixed Return") and (b) a variable preferential dividend corresponding to any income realized by the Corporation on its assets in connection with its financing activities originally financed by Class B MRPS (including notably interest income and Premiums earned on Forward Agreements) minus (i) any costs directly related to the financing activities of the Corporation originally financed by Class B MRPS, (ii) the Fixed Return and (iii) any applicable margin as fixed by the general meeting of the shareholders of the Corporation (the "Variable Return").

For the avoidance of doubt, the dividend entitlement as defined above will not compound.

**5.10.** The holder of a Class of MRPS will only be entitled to dividend payments provided that the Corporation has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) A Class of MRPS is redeemed by the Corporation or retracted by the holder of that particular Class of MRPS; or
- (iii) the Corporation is wound-up.

**5.11.** Should the net profits as determined in accordance with Luxembourg GAAP be sufficient to distribute the dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders, make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of a Class of MRPS, shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Class A MRPS' reserve account (the "Class A MRPS' Reserve Account") or in a Class B MRPS' reserve account (the "Class B MRPS' Reserve Account"). The amounts booked in the Class A MRPS' Reserve Account or in the Class B MRPS' Reserve

Account will remain at the disposal of the Corporation and could be used to grant loans to affiliated companies as described in article 2 of the articles of association.

**5.12.** In case of dissolution of the Corporation, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

18.3 The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid in priority to the holder of MRPS according to the par value of the MRPS increased by any accrued but unpaid dividends, any relevant MRPS' Share Premium Account and relevant MRPS' reserve Account. The holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Corporation's share capital by the holder of such shares."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 6.570,- (Euro six thousand five hundred and seventy).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 125, Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de du Canada sous le numéro 4354052, Associé Unique)),

dûment représentée par Monsieur Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement au L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg S.à r.l, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.815, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1997 le 24 septembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Léonie Gretchen en remplacement de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Création de deux nouvelles catégories de parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR»), les parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR de Classe A») par la conversion des PPOR existantes en PPOR de Classe A et création d'une nouvelle catégorie de PPOR de classe B (les «PPOR de Classe B»);

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de CAD 15,891,353.- (quinze millions huit cent quatre vingt onze mille trois cent cinquante trois dollars canadiens) par l'émission de 15,891,353 (quinze millions huit cent quatre vingt onze mille trois cent cinquante trois) PPOR de Classe B d'une valeur nominale de CAD 1.- (un dollar canadien) chacune;

3. Souscription et paiement de 15,891,353 (quinze millions huit cent quatre vingt onze mille trois cent cinquante trois) PPOR de classe B, avec une prime d'émission attachée aux PPOR de Classe B de CAD 1,571,654,834.- (un milliard cinq cent soixante et onze millions six cent cinquante quatre mille huit cent trente quatre dollars canadiens) et l'allocation d'un montant de CAD 1,589,135.- (un million cinq cent quatre vingt neuf mille cent trente cinq dollars canadiens) à la réserve légale PPOR de Classe B de la Société, par Conseiller en Gestion et Informatique CGI Inc. («Conseillers») par l'apport en nature d'un droit à recevoir;

4. Modification de l'article 5 et de l'article 18.3 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société et la création de deux nouvelles catégories de PPOR;

5. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de créer deux nouvelles catégories de PPOR, les PPOR de Classe A par la conversion des 4,685,159 (quatre millions six cent quatre vingt cinq mille cent cinquante six) PPOR existantes en PPOR de Classe A; et une nouvelle catégorie de PPOR de Classe B.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de CAD 15,891,353.- (quinze millions huit cent quatre vingt onze mille trois cent cinquante trois dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 4,715,156 (quatre millions sept cent quinze mille cent cinquante six dollars canadiens) à un montant de CAD 20,606,509.- (vingt millions six cent six mille cinq cent neuf dollars canadiens) représenté par 30,000 (trente mille) Parts Ordinaires, 4,685,156 (quatre millions six cent quatre vingt cinq mille cent cinquante six) PPOR de Classe A et 15,891,353 (quinze millions huit cent quatre vingt onze mille trois cent cinquante trois) PPOR de classe B d'une valeur nominale de CAD 1.- (un dollar canadien) chacune.

#### *Troisième résolution*

Est alors intervenu Monsieur Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Conseillers en vertu d'une procuration donnée en date 28 août 2012 qui restera annexée au présent acte a déclaré:

- souscrire et payer intégralement 15,891,353 (quinze millions huit cent quatre vingt onze mille trois cent cinquante trois) PPOR de Classe B nouvellement émises d'une valeur nominale de CAD 1.- (un dollar canadien) chacune, pour un montant total de 15,891,353.- (quinze millions huit cent quatre vingt onze mille trois cent cinquante trois dollars canadiens);

- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de Classe B de CAD 1,571,654,834.- (un milliard cinq cent soixante et onze millions six cent cinquante quatre mille huit cent trente quatre dollars canadiens);

- allouer à la réserve légale de la Société le montant de CAD 1,589,135.- (un million cinq cent quatre vingt neuf mille cent trente cinq dollars canadiens);

par l'apport en nature d'un droit à recevoir excluant tout actif immobilier d'un montant de CAD 1,589,135,323.- (un milliard cinq cent quatre vingt neuf millions cent trente cinq mille trois cent vingt trois dollars canadiens) (le «Droit»).

#### *Description de la contribution*

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété du Droit, pour un montant total de CAD 1,589,135,323.- (un milliard cinq cent quatre vingt neuf millions cent trente cinq mille trois cent vingt trois dollars canadiens), ce Droit étant évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant de CAD 1,589,135,323.- (un milliard cinq cent quatre vingt neuf millions cent trente cinq mille trois cent vingt trois dollars canadiens) sur la base d'une évaluation réalisée par Conseillers, propriétaire du Droit.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé et l'apport ayant été réalisé, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 et l'article 18.3 des statuts de la Société comme suit:

**5.1.** «Le capital social est fixé à CAD 20,606,509.- (vingt millions six cent six mille cinq cent neuf dollars canadiens) représenté par trois (3) catégories de parts comme suit: 30,000 (trente mille) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires»), 4,685,156 (quatre millions six cent quatre vingt cinq mille cent cinquante six) parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR de Classe A») et 15,891,353 (quinze millions huit cent quatre vingt onze mille trois cent cinquante trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe B (les «PPOR de Classe B») d'une valeur nominale de CAD 1.- (un dollar canadien) chacune. Les PPOR de Classe A et les PPOR de Classe B sont ci-après dénommées individuellement comme une «Catégorie de PPOR», tandis qu'elles sont collectivement dénommées les «PPOR»; les PPOR, les Parts Ordinaires sont ci-après dénommées individuellement «Part» et collectivement «Parts». Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

**5.2.** Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

**5.3.** En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

**5.4.** L'associé qui détient des Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Ordinaires. L'associé détenant des PPOR de Classe A bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des PPOR de Classe A. L'associé détenant des PPOR de Classe B bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des PPOR de Classe B.

**5.5.** La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires, des PPOR de Classe A ou des PPOR de Classe B devra être comptabilisée dans des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de parts ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») qui devra rester attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;
- toute prime d'émission payée pour des PPOR de Classe A devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de PPOR de Classe A (le «Compte Prime d'Emission PPOR de Classe A») qui devra rester attaché à la Catégorie de PPOR pour lesquelles la prime d'émission a été payée;
- toute prime d'émission payée pour des PPOR de Classe B devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de PPOR de Classe B (le «Compte Prime d'Emission PPOR de Classe B») qui devra rester attaché à la Catégorie de PPOR pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

**5.6.** Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi sans préjudice des conditions requises à l'article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des PPOR peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée avec des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou de bénéfices résultant d'une nouvelle émission réalisée à des fins de rachat). Les PPOR seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les parts d'une Catégorie de PPOR alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle la Catégorie de PPOR a été émise (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur d'une Catégorie de PPOR peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la Société le rachat d'une partie ou de toutes ses parts détenues dans cette Catégorie de PPOR à condition que cela ait été approuvé par le conseil de gérance;

(iii) le détenteur de toute Catégorie de PPOR dont les parts auront été rachetées pourra recevoir un paiement en numéraire ou en nature par parts rachetées de la Catégorie de PPOR concernée (le «Prix de Rachat») égal à:

- la valeur nominale des parts rachetées; plus
- tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de parts rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus
- un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission PPOR concerné égal au solde du Compte Prime d'Emission de PPOR pertinent divisé par le nombre de parts de la Catégorie de PPOR concernée existantes préalablement au rachat; plus
- un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve PPOR (tel que défini à l'article 5.11 ci-dessous) pertinent divisé par le nombre de parts de la Catégorie de PPOR concernée existantes préalablement au rachat.

Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

**5.7.** Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les PPOR peuvent être converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de PPOR peut à tout moment avant cette date, et la Société peut à tout moment après le dixième anniversaire de la date à laquelle une Catégorie de PPOR particulière aura été émise, demander (à une ou plusieurs occasion(s)) par écrit la conversion de toutes ou partie de ses parts détenues dans cette Catégorie de PPOR en Parts Ordinaires;

(ii) toute ou partie d'une Catégorie de PPOR sera convertie en un nombre déterminé de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale respective des parts de la Catégorie de PPOR concernée, aux dividendes accumulés et non payés, au Compte Prime d'Emission de PPOR concerné ainsi qu'au Compte de Réserve PPOR concerné le cas échéant. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre approprié de Parts Ordinaires.

Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

**5.8.** Le détenteur de PPOR de Catégorie A bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à 6,7145 % de la valeur nominale des PPOR de Classe A et de la prime d'émission attachée (le cas échéant). Pour éviter tout doute le dividende de 6,7145 % ne portera pas lui-même intérêt.

**5.9.** Le détenteur de PPOR de Catégorie B bénéficiera (a) d'un dividende annuel cumulatif fixe préférentiel égal à 0,1 % de la valeur nominale des PPOR de Classe B et de la prime d'émission attachée aux PPOR de Classe B (le cas échéant) (le «Revenu Fixe») et (b) d'un dividende préférentiel variable correspondant à tout revenu réalisé par la Société sur ses

actifs lié à ses activités de financement initialement financé par les PPOR de Classe B (incluant notamment les revenus d'intérêt et les primes gagnées sur des Contrats à Terme) moins (i) les coûts liés aux activités de financement de la Société initialement financée par les PPOR de Classe B, (ii) le Revenu Fixe et (iii) la marge applicable telle que déterminée par l'assemblée générale des associés de la Société (le «Revenu Variable»).

Pour éviter tout doute le droit au dividende tel que défini ci-dessus ne portera pas lui-même intérêt.

**5.10.** Le détenteur d'une Classe de PPOR aura uniquement droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants disponibles, pour qu'après chaque paiement de dividendes elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois (3) événements suivants ait eu lieu:

- (i) la distribution d'un paiement de dividende soit approuvée; ou
- (ii) Une Catégorie de PPOR soient rachetée par la Société ou par le détenteur de cette Catégorie de PPOR; ou
- (iii) que la Société soit dissoute.

**5.11.** Dans le cas où les bénéficiaires tel que déterminés selon les règles comptables luxembourgeoises seraient suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, mais que l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prennent aucune décision relative à la distribution d'un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur d'une Catégorie de PPOR sera automatiquement alloué à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve PPOR de Catégorie A (le «Compte de Réserve PPOR de Catégorie A») ou dans un compte de réserve PPOR de Catégorie B (le «Compte de Réserve PPOR de Catégorie B»). Les montants comptabilisés dans le Compte de Réserve PPOR de Catégorie A ou dans le Compte de Réserve PPOR de Catégorie B resteront à la disposition de la Société et pourront être utilisés pour octroyer des prêts à des sociétés affiliées conformément à l'article 2 des présents statuts.

**5.12.** En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PPOR sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que prévu à l'article 18 ci-dessous.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de PPOR en fonction de la valeur nominale des PPOR augmenté par tout dividende cumulé mais non payé, le Compte Prime d'Emission PPOR existant le cas échéant ainsi que le Compte de Réserve PPOR existant le cas échéant. Le détenteur de Parts Ordinaires sera autorisé à recevoir (le cas échéant) le montant restant au pro rata eu égard au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte s'élève à environ EUR \*- (\* euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2012. Relation: LAC/2012/40903. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118461/375.

(120160513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

### **Cyclope Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 161.334.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14/08/2012*

Le mandat des Administrateurs de catégorie A et B et du Réviseur d'Entreprises est venu à échéance.

Monsieur Dominique MOINIL et de Madame Véronique CALVIER, Administrateurs de catégorie A, et la société SQUARE CAPITAL, LLP Administrateur de catégorie B, sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an.

PRICE WATERHOUSE COOPERS en tant que Réviseur d'entreprises est renouvelé pour une nouvelle période d'un an.

Pour la société *CYCLOPE INVESTISSEMENTS*

Référence de publication: 2012118478/14.

(120160713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 171.407.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 125 Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, registered with the Corporate Register of Canada under number 4354052;

Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., a company organized and incorporated under the laws of Québec (Canada), having its registered office at 1130, rue Sherbrooke Ouest, 7e étage, Montréal (Québec, Canada), H3A 2M8, registered with the Registraire des entreprises de Québec under number 1160358728.

All represented by Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on 30 July 2012.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it intends to organize as shareholders.

**Title I. Name - Duration - Registered office - Object**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name of "CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Corporation"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law").

**Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad.

2.4 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

### **Title II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital - Shares.**

5.1 The Corporation's corporate capital is set at twenty four thousand Great Britain Pounds (GBP 24,000.-) represented by twenty four thousand (24,000) shares in registered form with a par value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each (the "Shares").

5.2 All the Shares are fully paid up.

**Art. 6. Increase and Reduction of capital.** The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, Shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law.

7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own Shares.

#### **Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.**

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register.

### **Title III. Administration - Management - Representation**

#### **Art. 9. Board of managers.**

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who do not need to be shareholder and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B). Class A shall be composed of one (1) manager at least. Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, except the case where the board of managers is authorised to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

#### **Art. 10. Power of the board of managers.**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Corporation.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procedure.**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meeting of shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one Class A manager and one Class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

11.5 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation.** The Corporation shall be bound by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

### **Title IV. General meeting of shareholders**

#### **Art. 14. Powers and voting rights.**

14.1 Resolutions at a general meeting of shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Corporation by a unanimous vote. A general meeting of shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

14.4 The Corporation will recognize only one holder per Share.

14.5 The shareholders exercise all the powers of the general meeting of shareholders.

14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Corporation represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirtieth of September, of the year two thousand and twelve.

#### **Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.**

17.1 The annual accounts are drawn up in GBP (Great Britain Pounds) which is the functional currency of the Corporation by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Corporation.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

## Title V. Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

18.3 The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each of them in the share capital of the Corporation.

**Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated here above, declares to subscribe for the twenty four thousand (24,000) shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of twenty four thousand Great Britain Pounds (GBP 24,000.-) as follows:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc.: twelve thousand (12,000) shares for an amount of twelve thousand Great Britain Pounds (GBP 12,000.-);

Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc.: twelve thousand (12,000) shares for an amount of twelve thousand Great Britain Pounds (GBP 12,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation, are estimated at approximately nine hundred ninety Euro (EUR 990.-).

### *Resolution of the shareholders*

The prenamed shareholders, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
2. The number of managers Class A is fixed at one (1).

The following person is appointed as manager Class A:

Mr. Faris Mehdi Kadhim Mohammed, born on 7<sup>th</sup> February 1961 in Maryland, (Iraq), residing at London EC2R8HP, 62/63 Threadneedle Street.

3. The number of managers Class B is fixed at two (2).

The following persons are appointed as manager Class B:

Mr. Hermann Schommarz, born on 20<sup>th</sup> November 1970, in Amersfoort (South Africa), residing at L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann;

Mr. Philippe Bruneton, born on 18<sup>th</sup> June 1963, in Paris (France), residing at L-1145 Luxembourg, 51 rue des Aubépines.

4. The managers shall be appointed for an unlimited period which shall end either by their resignation or their revocation by the general meeting of shareholders.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Roger ARRENS-DORFF, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

#### ONT COMPARU:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., une société constituée et établie sous le droit du Canada, ayant son siège social situé à 125 Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, inscrite au Registre des Sociétés du Canada sous le numéro 4354052;

Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., une société constituée et établie sous le droit du Québec (Canada), ayant son siège social situé à 1130, rue de Sherbrooke Ouest, 7<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec, Canada), H3A 2M8, inscrite au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1160358728.

Les deux représentées par Monsieur Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en date du 30 juillet 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles entendent constituer en tant qu'associés.

### Title I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl», (la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

#### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger.

2.4 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

#### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt-quatre mille livres sterling (GBP 24.000,-) représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts»).

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

#### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi.

7.3 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres Parts.

#### **Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.**

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous la forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

### **Titre III. Administration - Gérance - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé de deux (2) catégories de gérants (A et B) comme suit: la catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins et la catégorie B devra être composée de un (1) gérant au moins.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance

pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion.

11.5 Les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée soit par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B dans tous les cas et pour tout montant, soit par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.**

14.1 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils précisent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire des associés.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.5 Les associés exercent tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de procès-verbal ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par eux seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente septembre deux mille douze.

##### **Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont établis en GBP (livre sterling) qui est la monnaie fonctionnelle de la Société par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,

2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,

3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du conseil de gérance,

4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

## **Titre V. Dissolution et liquidation**

### **Art. 18. Dissolution et liquidation.**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés eu égard au nombre de Parts détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

### *Souscription et libération*

Les comparantes, ici représentées comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont déclaré souscrire à vingt-quatre mille (24.000) parts sociales et ont déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de vingt quatre mille livres sterling (GBP 24.000,-) comme suit:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc.: douze mille (12.000) parts sociales pour un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-);

Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc.: douze mille (12.000) parts sociales pour un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ neuf cent quatre-vingt dix euros (EUR 910.-).

### *Résolutions des associés*

Et aussitôt, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;

2. Le nombre de gérant de catégorie A est fixé à un (1) membre. La personne suivante est nommée gérant de catégorie A de la Société:

Monsieur Faris Medhi Kadhim Mohammed, né le 7 février 1961 à Maryland (Irak), demeurant à Londres EC2R8HP, 62/63 Threadneedle Street;

3. Le nombre de gérants de catégorie B est fixé à deux (2) membres. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société:

Monsieur Hermann Schommarz, né le 20 Novembre 1970, à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann;

Monsieur Philippe Bruneton, né le 18 juin 1963, à Paris (France), demeurant à L-1145 Luxembourg, 51 rue des Aubépines.

4. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et leur mandat prendra fin soit par leur démission soit par leur révocation par l'assemblée générale des associés.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2012. Relation: LAC/2012/39152. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signe): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012118462/433.

(120160702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Central Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 262.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.304.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of July,  
before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**I. THERE APPEARED:**

CHL Holdings Limited, a company incorporated in accordance with the laws of Malta with registered office at Suite 1; Level 2, TG Complex, Brewery Street, Mriehel, BKR3000, Malta (the "Sole Shareholder")

here represented by Chiara DECEGLIE, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 24 July 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Central Investments S.à r.l., having its registered office at 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, having a share capital of EUR 262,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 116.304 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN dated 27 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial") under number 1360 of 14 July 2006.

**II. THE AGENDA IS WORDED AS FOLLOWS:**

1. To place the Company into liquidation.

2. To approve the opening liquidation balance of the Company, as set out in Annexure 1 hereto.

3. To appoint Sporagnium Limited, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 615637, as liquidator of the Company (the "Liquidator") and invest the Liquidator with the broadest power set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 and the articles of incorporation of the Company to effect the liquidation, to realise the asset and pay the liabilities of the Company and for the purposes of winding up the affairs of the Company.

4. To authorise the Liquidator to make an interim liquidation distribution to the Sole Shareholder of the Company.

5. Miscellaneous.

After approval of the Sole Shareholder's statement and having verified that the Assembly was regularly constituted, the Sole Shareholder passed after deliberation the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to place the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder approves the opening liquidation balance of the Company as set out in Annexure 1 hereto.

*Third resolution*

The Sole Shareholder appoints Sporagnium Limited, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 615637, as liquidator of the Company and invests the Liquidator with the broadest power set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 and the articles of incorporation of the Company to effect the

liquidation, to realise the asset and pay the liabilities of the Company and for the purposes of winding up the affairs of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder authorises the Liquidator to make an interim liquidation distribution to the shareholder of the Company.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the appearing party, said appearing party signed with us the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CHL Holdings Limited., une société constituée conformément aux lois de Malte, ayant son siège social à Suite 1; Level 2, TG Complex, Brewery Street Mriehel, BKR3000, Malta associé unique») ici représenté par Chiara DECEGLIE, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée au Luxembourg le 24 juillet 2012.

La dite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La dite partie comparante, par le biais de son mandataire, a demandé au notaire soussigné de déclarer que:

- La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existante sous le nom de Central Investments S.à r.l., ayant son siège social au 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec un capital social de EUR 262.500, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.304 (la «Société»), a été constituée par un acte notarié passé devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1360 du 14 juillet 2006.

II. L'ordre du jour est formulé comme suit:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Approuver l'ouverture du solde de liquidation de la société tel qu'énoncé à l'annexe 1.

3.- Désigner Sporagnium Limited, une société constituée et existante sous les lois des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social au Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, inscrite au registre des sociétés des Îles Vierges britanniques sous le numéro 615637, en tant que liquidateur de la société («le Liquidateur»), lequel aura le pouvoir le plus étendu présenté dans les articles 114 et suivants de la loi modifiée de Luxembourg sur les sociétés commerciales datant du 10 août 1915 et les articles de la constitution de la société afin de mettre en œuvre la liquidation, de réaliser l'actif, et payer les dettes de la société et en vue de la liquidation des affaires de la société.

4.- Autoriser le liquidateur à effectuer une distribution de liquidation provisoire à l'associé unique de la société.

5.- Divers.

Après avoir approuvé la déclaration de l'associé unique et vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, l'associé unique a pris après délibération, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de mettre la société en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique approuve l'ouverture du solde de liquidation de la société tel qu'énoncé à l'annexe 1.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique désigne Sporagnium Limited, une société constituée et existante sous les lois des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social au Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, inscrite au registre des sociétés des Îles Vierges britanniques sous le numéro 615637, en tant que liquidateur de la société, lequel aura le pouvoir le plus étendu présenté dans les articles 114 et suivants de la loi modifiée de Luxembourg sur les sociétés commerciales datant du 10 août 1915 et les articles de la constitution de la société afin de mettre en œuvre la liquidation, de réaliser l'actif, et payer les dettes de la société et en vue de la liquidation des affaires de la société.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique autorise le liquidateur à effectuer une distribution de liquidation provisoire à l'actionnaire de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, l'anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ces derniers ont signés avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Deceglie et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 août 2012. Relation: LAC/2012/36798. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118448/113.

(120160660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Euromel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.900.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 septembre 2012*

1. Veuillez noter la nouvelle adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Dominique Fontaine, 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012118520/11.

(120160730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Arc-En-Ciel Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-2716 Luxembourg, 30, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 171.400.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. la société à responsabilité limitée SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE «SCHEIDBERG», immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 40341, ayant son siège social sis à L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont,

ici représentée par Monsieur Pierre WELTER, ingénieur, demeurant à L-2716 Luxembourg, 30, rue Batty Weber, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 août 2012.

2. Monsieur Carlo CLASEN, industriel, et son épouse Madame Renée SCHNEIDER, sans état, demeurant à L-1833 Luxembourg, 33, Boulevard Jacquemart.

3. Monsieur Pierre WELTER, ingénieur, demeurant à L-2716 Luxembourg, 30, rue Batty Weber, agissant en son nom personnel.

4. Monsieur Michel WELTER, économiste, demeurant à L-1227 Luxembourg, 2, rue Belle-Vue,

ici représenté par Monsieur Pierre WELTER, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 20 juillet 2012.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

**Dénomination, Siège, Objet, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les présents statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée "ARC-EN-CIEL PARTICIPATIONS", ci-après "la Société".

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, ci-après "le Conseil", la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée de dix ans. A l'échéance de ce terme, la Société sera dissoute de plein droit. Une prorogation ne pourra être décidée qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et avant l'échéance.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés de toute formes, et plus particulièrement celles propriétaires d'actifs immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra accorder à toute société du groupe auquel elle appartient tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.500,(mille cinq cents euros) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé d'au moins trois administrateurs dont deux administrateurs délégués.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil nomme en son sein un président. A titre exceptionnel, le premier président sera nommé par les actionnaires lors de leur première assemblée générale. En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

La participation aux réunions du Conseil par visioconférence, conférence téléphonique ou tous autres moyens de télécommunication est autorisée pour autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Une résolution circulaire prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi applicable et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de celle-ci sont déléguées par le Conseil à des administrateurs de la Société, qualifiés d'Administrateurs-Délégués. A titre exceptionnel, les premiers Administrateurs-Délégués seront nommés par les actionnaires lors de leur première assemblée générale.

Le Conseil pourra déléguer par écrit des pouvoirs particuliers et limités à des administrateurs ou à des tierces personnes.

### Représentation

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et engagée en toutes circonstances, y compris en toutes matières bancaires, financières par les signatures conjointes des deux Administrateurs-Délégués.

La Société sera en outre représentée par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs qu'il aura conférés et par celle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, entendue dans son sens le plus large.

La signature d'un seul administrateur sera suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

### Surveillance

**Art. 13.** La Société est surveillée par un commissaire nommé et toujours révocable par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération et la durée de son mandat, qui ne pourra dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. S'il n'y a qu'un actionnaire, celui-ci exerce assure toutes les prérogatives conférées à l'assemblée générale et prend les décisions par écrit.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 14.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil établit les comptes annuels tels que prévus par la loi et les remet au commissaire avec un rapport sur les opérations de la Société en vue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La Société peut être dissoute avant son terme par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition Générale

**Art. 21.** La loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

*Souscription*

Les 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.500,-(mille cinq cents euros) chacune ont été souscrites comme suit par:

1) SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE «SCHEIDBERG»: cinquante actions: . . . . .	50
2) Carlo CLASEN et Renée SCHNEIDER: cinquante actions . . . . .	50
3) Pierre WELTER: cinquante actions . . . . .	50
4) Michel WELTER: cinquante actions . . . . .	50
Total: deux cents actions: . . . . .	<u>200</u>

*Libération*

Toutes les actions ont été intégralement libérées comme suit par l'apport en nature d'actions nominatives sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, ci-après «Actions», toutes représentatives du capital de la société anonyme luxembourgeoise «Peintures ROBIN S.A.», dont le siège est établi à L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous B 92537.

1) SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE «SCHEIDBERG» déclare apporter 310 (trois cent dix) Actions, pour une valeur de EUR 465.000,-(quatre cent soixante-cinq mille euros), dont EUR 75.000,-(soixante-quinze mille euros) affectés à la libération des actions souscrites et le solde de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix mille euros) inscrits en compte-courant actionnaire.

2) Carlo CLASEN et Renée SCHNEIDER déclarent apporter 333 (trois cent trente-trois) Actions, pour une valeur de EUR 499.500,-(quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros), dont EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) affectés à la libération des actions souscrites et le solde de EUR 424.500,-(quatre cent vingt-quatre mille cinq cents euros) inscrits en compte-courant actionnaire.

3) Pierre WELTER déclare apporter 352 (trois cinquante-deux) Actions, pour une valeur de EUR 528.000,- (cinq cent vingt-huit mille euros), dont EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) affectés à la libération des actions souscrites et le solde de EUR 453.000,- (quatre cent cinquante-trois mille euros) inscrits en compte-courant actionnaire.

4) Michel WELTER déclare apporter 292 (deux cent quatre-vingt-douze) Actions, pour une valeur de EUR 438.000,- (quatre cent trente-huit mille euros), dont EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) affectés à la libération des actions souscrites et le solde de EUR 363.000,- (trois cent soixante-trois mille euros) inscrits en compte-courant actionnaire.

*Rapport du réviseur d'entreprises indépendant*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 11 septembre 2012 par BDO Audit, société anonyme établie à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, RCS B 147570, cabinet de révision agréé représenté en l'occurrence par Monsieur Jacques Peffer, portant sur l'apport des Actions évalué à EUR 1.930.500,- dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 200 actions d'une valeur nominale de EUR 1.500 chacune à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

*Réalisation effective de l'apport:*

Chacun des apporteurs cités sub 1 à 4 inclus, représenté ou agissant en personne comme dit ci-avant, déclare, pour ce qui le concerne, ce qui suit:

- il est le seul plein propriétaire des actions qu'il apporte et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les actions qu'il apporte sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées;

- il accomplira toutes autres formalités au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.600 (deux mille six cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016:

- 1) Monsieur Hubert CLASEN, industriel, né le 22 juin 1951 à Luxembourg, demeurant au 1, Scheidberg à L-6689 Mertert.
- 2) Monsieur Carlo CLASEN, industriel, né à Thionville le 16 mars 1924, demeurant au 33, Boulevard Jacquemart à L-1833 Luxembourg.
- 3) Monsieur Pierre WELTER, ingénieur, né à Luxembourg, le 12 mai 1956, demeurant à L-2716 Luxembourg, 30, rue Batty Weber.
- 4) Monsieur Michel WELTER, économiste, né à Luxembourg, le 13 juin 1958, demeurant à L-1227 Luxembourg, 2, rue Belle-Vue.

#### *Deuxième résolution*

Monsieur Carlo CLASEN est nommé aux fonctions de premier président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

#### *Troisième résolution*

Sont nommés aux fonctions de premiers Administrateurs-Délégués pour la durée de leur mandat d'administrateur:

- 1) Monsieur Hubert CLASEN, prénommé.
- 2) Monsieur Pierre WELTER, prénommé.

#### *Quatrième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

BDO Tax & Accounting, société anonyme dont le siège social est établi à L1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 147.571.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2716 Luxembourg, 30, rue Batty Weber.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre Welter, Carlo Clasen, Michel Welter, Renée Schneider, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 septembre 2012. LAC/2012/42408. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118408/239.

(120160408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 154.813.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of August.

Before Maître Léonie Grethen, public notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of her colleague Maître Roger Arrensdorff, public notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10, Rue de Reims, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 154813, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2000 on September 25, 2010 and those articles have been amended for the last time by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on December 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1077 on May 21, 2011 (the "Corporation").

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing at L-1726 Luxembourg\*.

The chairman appoints as secretary Mrs Céline BOUR, employee, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Brigitte CZOSKE, lawyer, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the members and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to:

I. state that according to the attendance list, the shareholders of the Corporation representing the full amount of the corporate capital of USD 5,599,447.- (five million five hundred ninety nine thousand four hundred forty seven US Dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Corporation, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Creation of two new classes of mandatory redeemable preferred fixed divided shares (the "MRPS"), the class A MRPS (the "Class A MRPS") by conversion of the existing MRPS into Class A MRPS and the creation of a new class B MRPS (the "Class B MRPS");

2. Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of USD 2,150,000.- (two million one hundred fifty thousand US Dollars) by the issue of 2,150,000 (two million one hundred fifty thousand) Class B MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

3. Allocation of the amount of USD 215,000.- (two hundred fifteen thousand US Dollars) to the legal reserve of the Corporation;

4. Subscription and payment of 2,150,000 (two million one hundred fifty thousand) Class B MRPS, with a share premium attached to the Class B MRPS of USD 212,635,000.- (two hundred twelve million six hundred thirty five thousand US Dollars) and allocation of the amount of USD 215,000.- (two hundred fifteen thousand US Dollars) to the legal reserve of the Corporation, by CGI Information Systems and Management Consultants Inc. ("ISMC") by the contribution in kind of a claim;

5. Amendment of article 5 and article 18.3 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect the corporate capital increase and the creation of 2 new classes of MRPS;

6. Any other business.

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders decided to create two new classes MRPS, the Class A MRPS by conversion of the existing 5,559,447 (five million five hundred fifty nine thousand four hundred forty seven) MRPS into Class A MRPS; and a new Class B MRPS.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders decided to increase the corporate capital of the Corporation by an amount of USD 2,150,000.- (two million one hundred fifty thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 5,599,447.- (five million five hundred ninety nine thousand four hundred forty-seven US Dollars) to the amount of USD 7,749,447.- (seven million seven hundred forty nine thousand four hundred forty seven US Dollars) represented by 30,000 (thirty thousand) Ordinary Shares, 10,000 (ten thousand Convertible Ordinary Shares and 5,559,447 (five million five hundred fifty nine thousand four hundred forty seven) Class A MRPS and 2,150,000.- (two million one hundred fifty thousand Class B MRPS, with a par value of USD 1(one US Dollar) each.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders decided to issue 2,150,000 (two million one hundred fifty thousand) Class B MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the Class B MRPS of USD 212,635,000.- (two hundred twelve million six hundred thirty five thousand US Dollars) and the allocation of the amount of USD 215,000.- (two hundred fifteen thousand US Dollars) to the legal reserve of the Corporation.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment:*

There now appeared Mrs Brigitte CZOSKE, prenamed, acting in her capacity as duly appointed special attorney of CGI Information Systems and Management Consultants Inc. ("ISMC").

The appearing person acting in his capacity as duly appointed special attorney of ISMC declared to:

- subscribe for and fully pay 2,150,000 (two million one hundred fifty thousand) Class B MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 2,150,000.- (two million one hundred fifty thousand US Dollars);
  - pay a share premium attached to the Class B MRPS amounting to USD 212,635,000.- (two hundred twelve million six hundred thirty five thousand US Dollars);
  - allocate to the legal reserve of the Company the amount of USD 215,000.- (two hundred fifteen thousand US Dollars);
- by the contribution in kind of a claim held by ISMC (the "Claim").

*Description of the contribution:*

The appearing persons stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claim, for a total amount of USD 215,000,000.- (two hundred fifteen million US Dollars), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 215,000,000.- (two hundred fifteen million US Dollars) on the basis of a valuation made by ISMC, owner of the Claim.

*Evidence of the contribution's existence and Value:*

Proof of the ownership and the value of the Claim has been given to the undersigned notary.

*Forth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the extraordinary general meeting of members decides to amend article 5 and article 18.3 of the articles of incorporation to be read as follows:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at USD 7,749,447.- (seven million seven hundred forty nine thousand four hundred forty seven US Dollars), represented by four (4) classes of shares as follows: 30,000 (thirty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 10,000 (ten thousand) convertible ordinary shares (the "Convertible Ordinary Shares"), 5,559,447 (five million five hundred fifty nine thousand four hundred forty seven) class A mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (the "Class A MRPS") and 2,150,000 (two million one hundred fifty thousand) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (the "Class B MRPS", and together with the Ordinary Shares and the Convertible Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The Class A MRPS and the Class B MRPS are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS", while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS, the Ordinary Shares and the Convertible Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

**5.2.** All the Shares are fully paid up.

**5.3.** In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

**5.4.** The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning Convertible Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Convertible Ordinary Shares. The shareholder owning Class A MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the Class A MRPS. The shareholder owning Class B MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the Class B MRPS.

**5.5.** Share premium paid on Ordinary Shares, Convertible Ordinary Shares, Class A MRPS or Class B MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Convertible Ordinary Shares shall be booked in a convertible ordinary shares' share premium account (the "Convertible Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Convertible Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on the Class A MRPS shall be booked in a Class A MRPS' share premium account (the "Class A MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on the Class B MRPS shall be booked in a Class B MRPS' share premium account (the "Class B MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid;

**5.6.** All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose). MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

- (i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all of the shares of Class of MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Class of MRPS is issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of a Class of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or part of its shares in this Class of MRPS;

- (iii) the holder of any Class of MRPS that has been redeemed is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed shares of the relevant Class of MRPS (the "Redemption Price") equal to:

- the par value of the redeemed shares; plus

- all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus

- an amount corresponding to a portion of the relevant MRPS' Share Premium Account equal to the balance of the relevant MRPS' Share Premium Account divided by the number of outstanding shares of the relevant Class of MRPS prior to the redemption; plus

- an amount corresponding to the portion of the relevant MRPS' Reserve Account (as such expression is defined in article 5.12 below) divided by the number of outstanding shares of the relevant Class of MRPS prior to the redemption.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

**5.7.** All Convertible Ordinary Shares are issued in the form of convertible shares into Mandatory Redeemable Preferred Shares. Convertible Ordinary Shares may be converted into Mandatory Redeemable Preferred Shares pursuant to the following terms and conditions:

- (i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of Convertible Ordinary Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to convert in Mandatory Redeemable Preferred Shares all or part of its Convertible Ordinary Shares;

- (ii) the Convertible Ordinary Shares will be converted into Mandatory Redeemable Preferred Shares pursuant to the conversion rate as follows: one Convertible Ordinary Shares at its par value against the relevant number of Mandatory Redeemable Preferred Shares to be issued by the Corporation as estimated at the relevant fair market value on the conversion date. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Converted Convertible Ordinary Shares will be cancelled forthwith after conversion.

**5.8.** All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, and the Corporation may at any time after the tenth anniversary of the date on which the relevant Class of MRPS is issued, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the shares of a Class of MRPS;

(ii) a Class of MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective par value of the shares of that particular Class of MRPS, accrued and unpaid dividends, the relevant MRPS' Premium Account and MRPS' Reserve Account if any. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

**5.9.** The holder of Class A MRPS will be entitled to an annual cumulative dividend equal to 6,3375 % of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any). For the avoidance of doubts the 6,3375 % dividend will not compound.

**5.10.** The holder of Class B MRPS will be entitled to an annual cumulative dividend equal to 6,7147 % of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any). For the avoidance of doubts the 6,7147 % dividend will not compound.

**5.11.** The holder of a Class of MRPS will only be entitled to dividend payments provided that the Corporation has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

(i) the distribution of a dividend payment is approved; or

(ii) A Class of MRPS is redeemed by the Corporation or retracted by the holder of that particular Class of MRPS; or

(iii) the Corporation is wound-up.

**5.12.** Should the net profits as determined in accordance with Luxembourg GAAP be sufficient to distribute the dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders, make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of a Class of MRPS, shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Class A MRPS' reserve account (the "Class A MRPS' Reserve Account") or in a Class B MRPS' reserve account (the "Class B MRPS' Reserve Account"). The amounts booked in the Class A MRPS' Reserve Account or in the Class B MRPS' Reserve Account will remain at the disposal of the Corporation and could be used to grant loans to affiliated companies as described in article 2 of the articles of association.

**5.13.** In case of dissolution of the Corporation, the holder of MRPS will rank junior to all other debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares and to the holder of Convertible Ordinary Shares as set forth in article 18 below."

18.3 The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of MRPS according to the par value of the shares of the MRPS increased by any accrued but unpaid dividends, any relevant MRPS' Share Premium Account and relevant MRPS' Reserve Account. The holder of Ordinary Shares and Convertible Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Corporation's capital by the holder of such shares."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix août,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître Roger Arrenddorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg Sàrl», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10, rue de Reims, L-2417

Luxembourg, , enregistrée inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154813, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2000 le 25 septembre 2010 et modifié pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1077 le 21 mai 2011 (ci-après la «Société»).

M. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à L-1726 Luxembourg, préside l'assemblée.

Mme Céline BOURG, employée, résidant à 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommé secrétaire par le président.

Me Brigitte CZOSKE, avocat, résidant à 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est élu scrutateur par l'assemblée.

Ces trois individus constituent le bureau de l'assemblée

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé des associés et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le président a déclaré et demandé au notaire de:

I. acter que conformément à la feuille de présence, tous les associés de la Société, représentant l'ensemble du capital social de USD 5,599,447.- (cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept dollars américains), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. l'assemblée peut donc valablement délibérer et se prononcer sur l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Création de deux nouvelles catégories de parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»), les parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A») par conversion des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables existantes en Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A et création d'une nouvelle catégorie de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe B (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B»)

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.150.000,- (deux millions cent cinquante mille dollars américains) par l'émission de 2.150.000,- (deux millions cent cinquante mille) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

3. Allocation d'un montant de USD 215.000,- (deux cent quinze mille dollars américains) à la réserve légale de la Société;

4. Souscription et paiement de 2.150.000 (deux millions cent cinquante mille) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de classe B , avec une prime d'émission attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B de USD 212.635.000,- (deux cent douze millions six cent trente cinq mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 215.000,- (deux cent quinze mille dollars américains) à la réserve légale de la Société, par CGI Information Systems and Management Consultants Inc. («ISMC») par un apport en nature d'une créance;

5. Modification de l'article 5 et de l'article 18.3 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société et la création de deux nouvelles catégories de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

6. Divers.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de créer deux nouvelles catégories de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A par conversion des 5.559.447 (cinq millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-sept) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables existantes en Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A; et une nouvelle catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.150.000,- (deux millions cent cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 5.599.447,- (cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept dollars américains) à un montant de USD 7.749.447,- (sept millions sept cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-sept dollars américains), représenté par 30.000 (trente mille) parts ordinaires, 10.000 (dix mille) parts ordinaires convertibles et 5.559.447 (cinq millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-sept) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A et 2.150.000 (deux millions cent cinquante mille) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'émettre 2.150.000 (deux millions cent cinquante mille) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B de USD 212.635.000,- (deux cent douze millions six cent trente-cinq mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 215.000,- (deux cent quinze mille dollars américains) à la réserve légale de la Société.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Est alors intervenu Madame Brigitte CZOSKE, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de «CGI Information Systems and Management Consultants Inc.» («ISMC»)

La partie comparante agissant en sa qualité de mandataire spécial d'ISMC a déclaré:

- souscrire et payer intégralement 2.150.000 (deux millions cent cinquante mille) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, pour un montant total de USD 2.150.000,- (deux millions cent cinquante mille dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B de USD 212.635.000,- (deux cent douze millions six cent trente-cinq mille dollars américains);
- allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 215.000,- (deux cent quinze mille dollars américains); par apport en nature d'une créance détenue par ISMC (la "Créance").

#### *Description de la contribution*

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de la Créance, pour un montant total de USD 215.000.000,- (deux cent quinze millions dollars américains), cette créance étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 215.000.000,- (deux cent quinze millions dollars américains) sur la base d'une évaluation réalisée par ISMC, propriétaire de la Créance.

#### *Preuve de l'apport*

La preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été donnée au notaire instrumentant.

### Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé et de l'apport ayant été réalisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5 et l'article 18.3 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 7.749.447,- (sept millions sept cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-sept dollars américains) représenté par quatre (4) catégories de parts comme suit: 30.000 (trente mille) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires»), 10.000 (dix mille) parts ordinaires convertibles (les «Parts Ordinaires Convertibles») et 5.559.447 (cinq millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-sept) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A et 2.150.000 (deux millions cent cinquante mille) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B et ensemble avec les Parts Ordinaires et les Parts Ordinaires Convertibles dénommées les «Parts»), d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A et les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B sont ci-après dénommées une «Catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», tandis qu'elles sont toutes ci-après collectivement dénommées les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»; les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, les Parts Ordinaires et les Parts Ordinaires Convertibles sont ci-après dénommées individuellement «Part» et collectivement «Parts». Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

**5.2.** Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

**5.3.** En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

**5.4.** L'associé qui détient des Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Ordinaires. L'associé détenant des Parts Ordinaires Convertibles bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Ordinaires Convertibles. L'associé détenant des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A. L'associé détenant des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B.

**5.5.** La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires, des Parts Ordinaires Convertibles ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A ou B devra être comptabilisée dans des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de parts ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission de Parts Ordinaires») qui devra rester attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires Convertibles devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de Parts Ordinaires Convertibles (le «Compte de Prime d'Emission de Parts Ordinaires Convertibles») qui devra rester attaché aux Parts Ordinaires Convertibles pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

- toute prime d'émission payée pour des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A (le «Compte de Prime d'Emission de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A») qui devra rester attaché aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

- toute prime d'émission payée pour des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B (le «Compte de Prime d'Emission de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B») qui devra rester attaché aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

**5.6.** Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée avec des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou de bénéfices résultant d'une nouvelle émission réalisée à des fins de rachat). Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

- (i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont été émises (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

- (ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables d'une certaine classe peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de cette classe;

- (iii) le détenteur n'importe quelle Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable qui a été rachetée pourra recevoir un paiement en numéraire ou en nature par Parts rachetées suivant la Classe de la Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable (le «Prix de Rachat») égal à:

- la valeur nominale des parts rachetées; plus

- tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus

- un montant correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables correspondant égal au montant du Compte de Prime d'Emission de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de la classe correspondante émises préalablement au rachat; plus

- un montant correspondant à une partie correspondant au Compte de Réserve de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (tel que défini à l'article 5.11 ci-dessous) divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de la classe correspondante émises préalablement au rachat.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

**5.7.** Toutes les Parts Ordinaires Convertibles sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les Parts Ordinaires Convertibles seront converties en Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables conformément aux conditions et modalités suivantes:

- (i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date le détenteur de Parts Ordinaires Convertibles peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la Société de convertir toutes ou partie de ses Parts Ordinaires Convertibles en Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

- (ii) les Parts Ordinaires Convertibles seront converties en Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables conformément au taux de conversion suivant: une Part Ordinaire Convertible telle qu'estimée à sa valeur nominale en contrepartie du nombre correspondant de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables que la Société devra émettre, eu égard à la valeur du marché correspondante au jour de la conversion. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gestion de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre approprié de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Les Parts Ordinaires Convertibles seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

**5.8.** Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peuvent être converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, et la Société peut à tout moment après le dixième anniversaire de la date à laquelle la classe correspondante des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises, demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit la conversion de toutes ou partie de ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires;

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en un nombre déterminé de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale respective des parts de cette classe particulière de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, aux dividendes accumulés et non payés, au Compte correspondant de Prime d'Emission de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ainsi qu'au Compte de Réserve de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables s'il en existe. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre approprié de Parts Ordinaires appropriées.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

**5.9.** Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à 6,3375 % de la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission attachée (le cas échéant). Pour éviter tout doute le dividende de 6,3375 % ne portera pas lui-même intérêt.

**5.10.** Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à 6,7147% de la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission attachée le (cas échéant). Pour éviter tout doute le dividende de 6,7147% ne portera pas lui-même intérêt.

**5.11.** Le détenteur d'une Classe de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura uniquement droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants disponibles, pour qu'après chaque paiement de dividendes elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois événements suivants ait eu lieu:

- (i) la distribution d'un paiement de dividende soit approuvée; ou
- (ii) que les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe

A soient rachetées par la Société ou par le détenteur de cette classe particulière de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; ou

- (iii) que la Société soit dissoute.

**5.12.** Dans le cas où les bénéfices tel que déterminés selon les règles comptables luxembourgeoises seraient suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, mais que l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prennent aucune décision relative à la distribution d'un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables d'une Classe sera automatiquement allouée à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve de parts privilégiées obligatoirement rachetables de Classe A (le «Compte de Réserve de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A») ou dans un compte de réserve parts privilégiées obligatoirement rachetables de Classe B (le «Compte de Réserve de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B»). Les montants comptabilisés dans le Compte de Réserve de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A ou dans le Compte de Réserve de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B resteront à la disposition de la Société et pourront être utilisés pour octroyer des prêts à des sociétés affiliées conformément à l'article 2 des présents statuts.

**5.13.** En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires et au détenteur de Parts Ordinaires Convertibles tel que prévu à l'article 18 ci-dessous.

18.3. Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera versé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces parts augmentées par les dividendes cumulés mais non payés, n'importe quel Compte de Prime d'Emission de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ainsi que le Compte de Réserve de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables correspondant. Le détenteur d'Actions Ordinaires et d'Actions Ordinaires Convertibles sera autorisé à recevoir (le cas échéant) le montant restant au pro rata eu égard au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement s'élève à environ EUR 6.500.-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original

Signé: DA CRUZ, BOUR, CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2012. Relation: LAC/2012/39154. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118466/452.

(120160630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

### **China Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.224.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 septembre 2012*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date de ce jour

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 septembre 2012*

Est élu président du conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118467/20.

(120160824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

### **Conforama Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.369.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 23 juillet 2012 à la Société par l'administrateur CONFORAMA FRANCE S.A. que:

L'administrateur CONFORAMA FRANCE S.A. a désigné, en date du 23 juillet 2012, comme représentant permanent, au sens de l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915, Madame Annabel GUIDI, née le 6 juillet 1971 à BEAUMONT SUR OISE, demeurant à F-95330 DOMONT, 4, rue Denis Papin, en remplacement de Madame Pascale RUS, pour toute la durée du mandat de l'administrateur de CONFORAMA FRANCE S.A.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012118475/15.

(120160540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Datacenter Development, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 138.526.

*Auszug Aus dem Beschluss der alleinigen Aktionärin vom 15. Januar 2010 geht hervor:*

- dass das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds (administrateur) Frau Dr. Jacqueline Wacker, geschäftsansässig in 8, Vilshofener Straße, 81679 München, Deutschland, unbefristet verlängert wurde.

*Auszug Aus dem Beschluss der alleinigen Aktionärin vom 14. Mai 2012 geht hervor:*

- dass Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2013 abgehalten wird, als Wirtschaftsprüfer ernannt wurde.

*Auszug Aus dem Beschluss der alleinigen Aktionärin vom 14. September 2012 geht hervor:*

- dass Frau Nicole Christiane Götz, geschäftsansässig in 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, zum Verwaltungsratsmitglied (administrateur) bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2014 abgehalten wird, ernannt wurde

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. September 2012.

*Für die Gesellschaft  
Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2012118488/21.

(120160554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**ExxonMobil International Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 587.264,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.735.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2010*

L'Assemblée décide:

- de nommer les sociétés PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg et PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren, Woluwe Garden, Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique, comme réviseurs d'entreprise pour l'exercice 2010-2011-2012.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2012*

- de renommer comme administrateurs de la société monsieur Jerry Maertz, Marcel Speklé et Yves Joseph Paul Loisel. Leur mandat ne sera pas rémunéré et prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour copie conforme  
Pascale Mariën

Référence de publication: 2012118535/18.

(120160556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Immo & Business Consult S.à r.l., en abrégé I.B.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 32, rue Emile Marx.

R.C.S. Luxembourg B 60.368.

L'associé unique, Monsieur Jean-Jacques WELTER, est domicilié au 32, rue Emile Marx à L- 5575 Weiler -la-Tour

Référence de publication: 2012118601/8.

(120160752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Double Green S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 89.796.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 14 septembre 2012, Messieurs Joeri STEEMAN, Massimo GILOTTI et Monsieur Régis PIVA, ont démissionné de leurs mandats respectivement d'administrateurs et de commissaire aux comptes de la société:

Double Green S.A.  
Société Anonyme  
24, rue Saint Mathieu  
L-2138 Luxembourg  
RC Luxembourg: B 89.796

Joeri STEEMAN / Massimo GILOTTI / Régis PIVA.

Référence de publication: 2012118498/16.

(120160503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Eurocom Real Estate, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 100.721.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 14 Septembre 2012*

L'Associé Unique décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477) au poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des associés devant se tenir en 2012.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2012118505/14.

(120160684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Finpiave International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 72.704.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 septembre 2012 que:  
Monsieur Riccardo MORALDI actuel administrateur a été élu Président du Conseil d'administration.

Il résulte de changements d'adresses que Madame Laurence BARDELLI, Monsieur Riccardo MORALDI et Monsieur Vincent WILLEMS actuels administrateurs sont désormais domiciliés au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012118555/13.

(120160626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**F & M Import Export Société Anonyme, Société Anonyme.**

Enseigne commerciale: Cars Luxembourg.  
Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 31A, route de Remich.  
R.C.S. Luxembourg B 74.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118537/11.

(120160535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Toost Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.309.

—  
 Veuillez noter que suite à l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 17 septembre 2012 et relativement aux comptes 2009, l'actionnaire unique a décidé:

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de EQ Audit S. à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 124.786, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Director

Référence de publication: 2012118823/17.

(120160555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Fifty Nine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.120.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 septembre 2012*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

*Conseil d'administration*

Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président

Monsieur Franco Zecchinato, expert-comptable, demeurant I-35121 Padova (Italie) - Galleria Trieste n. 6, administrateur

Monsieur Benoît Dessy, employé privé, au 19-21 Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012118549/26.

(120160610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Finance, Gestion Consultant Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.873.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme finance, gestion consultant Luxembourg S.A. tenue à Luxembourg, le 13 septembre 2012 au siège de la société*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- 1) De prolonger le mandat d'administrateur de la société BUREAU EUROPEEN DE COMPTABILITE ET DE FISCALITE S.A.R.L., R.C. B55684, de M. Philippe CLESSE et de M. Edgar BISENIUS jusqu'au 13.09.2018;
- 2) De prolonger le mandat de commissaire aux comptes de M. Dieter KUNDLER jusqu'au 13.09.2018.
- 3) De prolonger le mandat d'Administrateur délégué de M. Edgar BISENIUS jusqu'au 13.09.2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012118551/18.

(120160541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 160.082.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118566/10.

(120160582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 81.944.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118567/10.

(120160581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Guardian Project Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 160.106.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118568/10.

(120160580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**GADD & Cie Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.552.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118569/10.

(120160772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**H Park Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.196.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 17 septembre 2012 qu'a été nommé aux fonctions d'administrateur de classe A de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 17 septembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2016 qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015:

- Madame Virginie Vely résidant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012118588/18.

(120160766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Ivaldi European Mutli-Strategy Fund SCA, Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.256.

Les statuts coordonnés au 06/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18/09/2012.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2012118597/12.

(120160697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Konfetti S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg E 4.877.

STATUTS

Par acte sous seing privé du 17 septembre 2012, a été constituée une société civile immobilière de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Konfetti S.Cl.", ayant son siège social à Senningerberg entre:

1. Monsieur Bertram Gerhard POHL, homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne), demeurant à L-6582 Rosport, 7, rue Henri Tudor, et

2. Madame Martine Marie-Madeleine Elisabeth Catherine ZEUTZIUS, consultante, né le 18 août 1967 à Luxembourg, demeurant à L-6582 Rosport, 7, rue Henri Tudor.

Lesquels comparants, mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage du 24 septembre 2008, reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederaanven, ont documenté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer par les présentes:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme et Objet, Dénomination, Siège et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts d'intérêts ci-après créées et ceux qui pourront le devenir ultérieurement, une société civile régie par les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition par tous moyens, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion et/ou la location d'immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra, dans le cadre de son activité, constituer toute garantie hypothécaire ou autre à ses créanciers éventuels et même se porter caution réelle ou personnelle en faveur de tiers ainsi que prendre des participations, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises se rattachant directement ou indirectement aux objets ou aux activités mentionnés ci-dessus. Elle pourra réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination «Konfetti S.Cl.».

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Senningerberg.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Titre II. - Apports en numéraire - Attribution de parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros), représenté par 50 (cinquante) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

**Art. 6.** Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société. Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute. Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du code civil.

En cas de cession à un non-associé qui n'est ni héritier en ligne directe ni conjoint, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société. Lorsqu'une part appartient à plusieurs propriétaires de façon indivise, les associés co-indivisaires doivent être représentés, dans leurs relations avec la société, par un mandataire unique désigné par les indivisaires.

La société pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-proprétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommé par les associés.

Le gérant est nommé pour un terme limité ou illimité. Même nommé pour un terme limité, le gérant est révocable à tout moment par décision des associés.

**Art. 10.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

Il(s) peut/peuvent acheter, vendre ou échanger tous immeubles, contracter tous prêts, consentir toutes hypothèques ou garanties réelles, accorder toutes mainlevées avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Il(s) peut/peuvent conférer à telles personnes que bon lui/leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par i) en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de tous les gérants et ii) en cas de gérant unique, par la signature du gérant unique,

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

### **Titre IV. - Décision des associés**

**Art. 11.** Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit du/des gérant(s), soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour. Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants. Toutefois, les décisions entraînant une modification statutaire ou les décisions y assimilées requièrent l'unanimité de tous les associés.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un gérant.

### **Titre V. - Année sociale**

**Art. 12.** L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 13.** Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant n'entraînent la dissolution de la société.

**Art. 14.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins du/des gérant(s) alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à l'unanimité.

#### **Titre VII. - Divers**

**Art. 15.** Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les 50 (cinquante) parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Bertram Gerhard POHL, prénommé, vingt-cinq parts d'intérêts . . . . .	25
2.- Madame Martine Marie-Madeleine Elisabeth Catherine ZEUTZIUS, prénommée, vingt-cinq parts d'intérêts . . . . .	25
Total: cinquante parts d'intérêts . . . . .	50

Toutes les parts d'intérêts sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

##### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à 1 (un).

Est nommé gérant unique pour une durée illimitée Monsieur Bertram Gerhard POHL, homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne), demeurant à L-6582 Rosport, 7, rue Henri Tudor.

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2) L'adresse du siège social de la société est fixée au 78, rue du Golf à L-1638 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Bertram Pohl / Martine Zeutzius.

Référence de publication: 2012118618/123.

(120160872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

#### **London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 678.720,09.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

#### **RECTIFICATIF**

Notification rectificative d'une notification enregistrée et déposée le 06 septembre 2011 sous le L110143611.05 E:

Veuillez prendre note des modifications suivantes:

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010587 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 2 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010588 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund US No. 2 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 3 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010589 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund US No. 3 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 4 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010590 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund US No. 4 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010583 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010584 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010585 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*London Acquisition Luxco S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2012118628/35.

(120160781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

### **Lane & Space S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 28.993.

—  
Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 14.06.2011 de la société LANE & SPACE S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Emile Wirtz, 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Monsieur Michael Ernzerhof et de Madame Carole Giovannacci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

2. de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz, 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 14.06.2011.

LANE & SPACE S.A.

Référence de publication: 2012118638/18.

(120160716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

### **Lark Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.604.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 mai 2012*

Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2012.  
Certifié sincère et conforme  
LARK CORPORATON S.A.  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012118639/16.

(120160557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Revco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 96.974.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118763/10.

(120160498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 168.047.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 juin 2012*

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Julie Mossong, demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 27 juin 2012.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Bernardine Louise Maria Vos
- Gregory John Lapham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 17 septembre 2012.

*Pour MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l.*  
Bernardine Vos  
*Gérante*

Référence de publication: 2012118675/21.

(120160604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 168.055.

---

*Extrait des résolutions des associés du 27 juin 2012*

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Julie Mossong, demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 27 juin 2012.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Bernardine Louise Maria Vos
- Gregory John Lapham
- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2012118677/22.

(120160603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Private Equity International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.348.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 24 juillet 2012 il a été décidé:

- de transférer, avec effet 1<sup>er</sup> septembre 2012 le siège social de la société de son adresse actuelle du 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2012118706/14.

(120160778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**NASUCO S.à r.l., Naval Suppliers and Contractors, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 123.900,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 78.015.

Par décision de l'associé unique prise en date du 10 septembre 2012, Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Christine RACOT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur Gilles ORBAN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été appelés aux fonctions de gérant, en remplacement des gérants démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes à deux.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour: NASUCO S.à r.l., Naval Suppliers and Contractors

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012118686/22.

(120160672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Natural Resources Development Corp S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 136.040.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 18 septembre 2012, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme NATURAL RESOURCES DEVELOPMENT CORP. S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136 040.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2012118687/16.

(120160843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Pole Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.303.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée décide de révoquer le mandat du commissaire actuel, la société Dune Expertises Sarl, à partir du 9 mars 2012;

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, représentée par Monsieur Mark LE TISSIER, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012118747/16.

(120160579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Palmatrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118728/9.

(120160616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**PROBTP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-9024 Ettelbruck, 22, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.411.

—  
STATUTS

L'an deux mil douze, le onze septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Luis DE JESUS MARQUES, chef de chantier, né à Santa Catarina da Serra-Leiria (Portugal) le 13 octobre 1952, demeurant à L-9024 Ettelbruck, 22, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

2. la société à responsabilité limitée Marquesia S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 131.539, représentée par son gérant Monsieur Philippe MARQUES, informaticien, né à Nancy, France, le 27 novembre 1974, demeurant à F-57245 Meclueves, 5, clos de la Ronce.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, dont celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à établir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** L'objet de la société est l'exécution de tous travaux de construction, de rénovation, d'amélioration énergétique et d'entretien pour tous types de bâtiment et travaux publics et en général, le conseil et les services de quelque nature qu'ils soient en relation avec ces activités, y compris l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et/ou détail; la location et le leasing de tous biens matériels et services s'y rattachant directement ou indirectement.

La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou non à son objet dans les domaines administratifs, commerciaux ou industriels.

La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également par simple décision du ou des gérants établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** La Société est constituée sous la dénomination de PROBTP Luxembourg S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Éttelbruck.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par un associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les associés existants ont en toute hypothèse un droit de préemption sur les parts à céder, respectivement un droit de souscription préférentiel en cas d'augmentation de capital.

En cas de cession en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

## **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises en assemblée.

## Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

## Titre VI. - Dissolution

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII. - Dispositions générales

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date d'aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

### *Souscription - Libération*

Les parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites comme suit:

Monsieur Luis DE JESUS MARQUES, prénommé: .....	62 parts sociales
Marquesia S.à r.l., prénommée: .....	<u>62 parts sociales</u>
Total: .....	124 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent aux souscripteurs ou qui sont mis à leur charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

### *Décisions des associés*

- 1) La société est administrée par deux gérants nommés pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Luis DE JESUS MARQUES, chef de chantier, né à Santa Catarina de Serra-Leiria, Portugal, le 13 octobre 1952, demeurant à L-9024 Ettelbruck, 22, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant technique;
  - Monsieur Philippe MARQUES, informaticien, né à Nancy, France, le 27 novembre 1974, demeurant à F-57245 Meuleuves, 5, clos de la Ronce, gérant administratif.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-9024 Ettelbruck, 22, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. De Jesus Marques, P. Marques et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42569. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118751/135.

(120160793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**R.L.L. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 18, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 127.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 août 2012.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012118754/13.

(120160568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Salimra S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 81.

Le capital social est réparti de la façon suivante:

- Madame Salma Myriam OJJEH

demeurant route de l'Aéroport, SA-11142 Ryadh, Arabie Saoudite . . . . . 80 parts sociales

- Mademoiselle Iman CHAARAWI

demeurant 44, Boulevard Maillot, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France . . . . . 20 parts sociales

Fait à Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour SALIMRA S.C.

Signatures

Référence de publication: 2012118772/15.

(120160596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Schwedler Carre 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.130.

Die Konten zum 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118785/9.

(120160181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Schwedler Carre 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.136.

Die Konten zum 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118786/9.

(120160178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Schwedler Carre 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.136.

Die Konten zum 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118787/9.

(120160179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Verdoso Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.463.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenu au siège de la société le 14 juin 2012, les décisions suivantes ont été prises:

- acceptation de la démission de M. Bernard Herman comme gérant, avec effet au 14 juin 2012;
- nomination de Mme Klein Wassink Elise, née le 7 juin 1968 à La Haye (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, comme gérant, à durée indéterminée;
- nomination de M. Kok Chris, né le 30 août 1945 à Amersfoort (Pays-Bas), demeurant au 26 rue de Sandweiler, L-5362 Schrassig, comme gérant, à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012118832/17.

(120160227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**SD Compta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 89.036.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118788/9.

(120160729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Servicium Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.697.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118793/10.

(120159375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Shark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118795/9.

(120160796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Villerton Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 85.048.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 septembre 2012*

- Monsieur Gérard van Hunen, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Business Management Sàrl
- Monsieur Peter van Opstal, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Konzern Sàrl

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012118840/16.

(120160216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Skytec Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 77.692.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.09.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012118801/12.

(120160561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**SHS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, Centre commercial "Belval Plaza I".  
R.C.S. Luxembourg B 118.725.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118798/9.

(120160466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**SHS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, Centre commercial "Belval Plaza I".  
R.C.S. Luxembourg B 118.725.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118799/9.

(120160467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Sitop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.184.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118800/10.

(120160547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---